



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique et réglementation

Question écrite n° 9297

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir de la filière numérique et sur l'innovation. Dans son rapport sur « le soutien à l'économie numérique et à l'innovation », l'inspection générale des finances recommande de développer de nouvelles formations aux métiers du logiciel et de l'internet. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République issu de la concertation nationale accorde la plus grande attention à l'avenir de la filière numérique et prévoit de développer une grande ambition pour le numérique à l'école. Dans ce cadre, la création d'un service public du numérique éducatif est prévue. Ce service permettra de mettre à la disposition de tous les élèves, de leurs parents ainsi qu'à celle des enseignants des ressources - contenus et services - numériques diversifiées susceptibles d'élargir l'offre de formation dispensée des établissements. Il aura également pour objet de prolonger les enseignements dispensés et d'améliorer la communication en direction des familles, mais également entre enseignants, en recourant à une plate-forme d'échange et de mutualisation. Parallèlement, la loi prévoit de réserver une place importante au numérique dans le cadre de la formation des enseignants, afin de les mettre en situation d'une part de recourir aux ressources dispensées par le service public du numérique éducatif et d'autre part de mieux intégrer ces mêmes ressources aux modalités d'enseignement. La loi prévoit aussi d'inscrire le principe d'une éducation au numérique pour tous les élèves ; celle-ci doit proposer un enseignement progressif et une pratique raisonnée des outils d'information et de communication ainsi que la prise en compte des droits et devoirs liés à l'usage de l'internet et des réseaux. Par ailleurs, une option de spécialité « informatique et sciences du numérique » sera ouverte à la rentrée scolaire 2014 dans chacune des séries de l'enseignement général et technologique. Enfin, un appel à propositions en direction des académies et des collectivités territoriales sera prochainement lancé visant à créer des campus des métiers en particulier dans le domaine du numérique. Ces campus ont pour objectif de regrouper, sur un espace territorial, un réseau d'acteurs divers dans un partenariat renforcé pour développer des formations axées sur des filières spécifiques : des lycées professionnels et/ou polyvalents (qui peuvent être des lycées des métiers), des centres de formation d'apprentis, des établissements d'enseignement supérieur, des organismes de formation initiale et continue privés ou publics, des entreprises et des laboratoires de recherche.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9297

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6233

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5877